



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION
DE DRUMMONDVILLE (CSQ)

2455, boulevard Lemire, Drummondville (Québec) J2B 7X9
Tél.: (819) 477-3744 Téléc.: (819) 477-3688 www.ser.d.qc.ca



INFO-SERD **Octobre 2018**

Grief — Frais de déplacement

Une victoire syndicale importante pour les membres du SERD

Le 9 août 2018, l'arbitre de grief, Me Jean Gauvin, a accueilli le grief du SERD dans une décision de 43 pages relativement au remboursement des frais de déplacement.

Le SERD s'est opposé à la mise en place d'une nouvelle politique de remboursement des frais de déplacement adoptée par le conseil des commissaires le 15 décembre 2015 et mise en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Dans cette nouvelle politique de juillet 2016, la CSDC voulait imposer plusieurs lieux d'affectation afin de diminuer de façon importante les frais de déplacement, et ce, sans entente dans la convention collective locale.

Le SERD a manifesté son désaccord lors d'une assemblée des commissaires en démontrant l'impact négatif de cette nouvelle politique en coupant notamment pour les enseignantes et enseignants spécialistes au primaire 86 % des frais de déplacement.

En résumé, après deux jours d'audition, les 30 novembre 2016 et le 13 décembre 2017, l'arbitre Me Gauvin a invalidé dans sa décision la politique adoptée par les commissaires en vigueur depuis juillet 2016 et a ordonné à la Commission scolaire des Chênes de verser aux enseignantes et enseignants visés par l'application de cette nouvelle politique les sommes dont elles et ils ont été privés depuis juillet 2016, avec les intérêts et indemnités prévus au Code du travail.

Pour les frais de stationnement, le SERD est toujours en discussion avec la CSDC.

Solidarité !

Guy Veillette

AVIS DE RECHERCHE

Êtes-vous éligible ?

Nous sollicitons votre aide pour valider la liste des personnes visées par le grief qui sera présentée par la Commission scolaire des Chênes au SERD au cours des prochaines semaines.

Nous cherchons activement le nom des enseignantes et enseignants qui ont effectué des déplacements entre différentes écoles et centres pour la Commission scolaire des Chênes pour les deux dernières années scolaires, 2016-2017 et 2017-2018.

Nous visons particulièrement les jeunes à statut précaire, sous contrat à temps partiel, contrat à la leçon dans plus d'une école, contrat pour les mesures d'appui, etc.

Les suppléantes et suppléants ne sont pas visés par cet avis de recherche ainsi que les contrats à la leçon à domicile.

N.B. Pour les enseignantes et enseignants à temps plein permanent, nous avons déjà les informations nécessaires.

Veuillez joindre le SERD pour valider votre situation personnelle au 819-477-3744.

Règles de reconnaissance pour l'accueil des stagiaires

Le comité de formation pratique a déterminé les sommes pour l'accueil des stagiaires pour 2018-2019. Voici le tableau des règles de reconnaissance.

Baccalauréat — stage 1	Option 1	200 \$
	Option 2	Aucune autre option disponible
Baccalauréat — stage 2	Option 1	350 \$
	Option 2	Une (1) journée de congé
Baccalauréat — stage 3	Option 1	660 \$
	Option 2	330 \$ + une (1) journée de congé
Baccalauréat — stage 4	Option 1	700 \$
	Option 2	350 \$ + une (1) journée de congé
Baccalauréat — Dyade – stage 1	Option 1	400 \$
	Option 2	Aucune autre option disponible
Baccalauréat — Dyade – stage 2	Option 1	700 \$
	Option 2	350 \$ + une (1) journée de congé
Baccalauréat — Dyade – stage 3	Option 1	1 320 \$
	Option 2	660 \$ + une (1) journée de congé
Cohorte — stage 1	Option 1	25 \$ par journée d'accueil
	Option 2	Aucune autre option disponible
Animation formation maîtres associés/Supervision de cohorte — stage 1	Option 1	2 000 \$
	Option 2	Quatre (4) journées de congé
Maîtrise qualifiante au secondaire	Option 1	350 \$
	Option 2	Aucune autre option disponible

En cas d'absence du maître associé durant une période continue, la compensation sera remise en argent, au prorata de la tâche effectuée, à chacune des personnes concernées.

En cas d'un abandon ou d'un stage incomplet de l'étudiante ou de l'étudiant, la compensation sera remise en argent, au prorata du temps effectué par l'étudiante ou l'étudiant.

SESSION DE RETRAITE

1^{er} et 2 février 2019
Hôtel Delta par Marriott
1620, Notre-Dame Centre, Trois-Rivières (Québec)

Si vous désirez participer à cette rencontre d'information, inscrivez-vous en téléphonant au bureau du SERD (477-3744) le plus tôt possible.

(Date limite d'inscription à la session : 30 janvier 2019)

(Date limite de réservation de chambre : 5 janvier 2019)

*Lors de votre appel pour réserver votre chambre, vous devez mentionner que vous faites partie du **Groupe AREQ**.

Pour votre information :

- Le SERD paie le coût d'inscription pour la ou le membre éligible ainsi que pour sa conjointe ou son conjoint.
- Le SERD rembourse au membre éligible, sur présentation d'une pièce justificative, le coût de la chambre pour un maximum du taux indiqué par la CSQ lors de cette rencontre.
- Le SERD alloue au membre éligible un montant de 50 \$ pour aider à défrayer le coût des repas lors de la durée de la session.



Tout en commémorant les 14 jeunes femmes qui ont perdu la vie par un acte de violence sexiste qui a choqué la nation, le 6 décembre offre aux Canadiennes et aux Canadiens l'occasion de réfléchir au phénomène de la violence envers les femmes dans notre société. C'est aussi l'occasion de penser aux femmes et aux filles mortes à cause de la violence sexiste. Enfin, pendant cette journée, les collectivités peuvent penser à des moyens concrets d'éliminer toutes les formes de violence à l'endroit des femmes et des filles.

Vous recevrez sous peu le matériel nécessaire à la commémoration du 6 décembre ainsi que les actions proposées.

Portez le ruban blanc et sensibilisez vos élèves !

Rencontre d'information CSQ RREGOP Un tour d'horizon

Information pour toutes et tous concernant le régime de retraite (enseignantes et enseignants à statut précaire et temps plein)

Date : Lundi 19 novembre 2018
Heure : 16 h 30 à 19 h
Lieu : SERD
2455, boulevard Lemire
****repas léger à l'arrivée****
Invité : Conseiller syndical, sécurité sociale CSQ

Veuillez vous inscrire auprès de Julie au 819-477-3744 avant mercredi 14 novembre 2018.



Bienvenue au 12^e Salon de la création des personnes retraitées de l'AREQ-CSQ du secteur de Drummondville.

Vous aurez l'occasion d'y admirer les différents travaux d'artisans en peinture, sculpture, vitrail, tricot, bijoux, artisanat, émaux sur cuivre, ébénisterie et beaucoup d'autres.

Nous vous attendons en grand nombre, le samedi 3 novembre 2018 de 10 h à 16 h au Club de golf et curling de Drummondville, 400, Chemin du Golf.

Entrée gratuite.



Découvrez dans le document [Offre de services 2018-2019](#) tout ce que la Fondation Monique-Fitz-Back vous propose cette année pour les établissements du préscolaire à l'université : des outils pédagogiques, des événements de mobilisation jeunesse et de l'aide financière pour les EVBI!

Vous trouverez le document au www.fondationmf.ca

Activités et outils pédagogiques :

Biogenus



Enseigner dehors



Mon fleuve et moi



Un transport pour mieux vivre



Coûte que coûte, je me déplace!



La nature et moi



Mon climat et moi



Le Port et la Ville de Québec : indissociables!



CALENDRIER SYNDICAL 2018-2019 - MODIFIÉ

MOIS	JOUR	HEURE	DESCRIPTION	LIEU	SUJET
NOVEMBRE	Mardi 13	16 h 30 à 18 h 30	Assemblée extraordinaire des personnes déléguées	Club de Golf Drummondville	Normes et modalités d'évaluation des apprentissages (jeunes)
	Lundi 19	16 h 30 à 19 h	RREGOP 101	SERD	Rencontre d'information concernant le régime de retraite
	Mardi 20	16 h 30 à 20 h 30	Assemblée des personnes déléguées	Club de Golf Drummondville	Selon ordre du jour
	Lundi 26	16 h 30 à 18 h	Assemblée générale	La Poudrière	Selon ordre du jour
DÉCEMBRE	Mardi 18	16 h 30 à 20 h 30	Assemblée des personnes déléguées	Centre Communautaire St-Pierre	Selon ordre du jour